

Le travail c'est la santé...

Après les épisodes de 1993, 1995, 2003 et 2010, voilà que le gouvernement nous impose un nouvel opus sur la réforme des retraites. Avec la gauche à la réalisation, on espérait du changement. En vain, le scénario reste inchangé (l'espérance de vie s'allonge donc il faut travailler plus longtemps) et l'austérité joue encore une fois le rôle principal. On ne touche pas à l'âge légal de la retraite mais, à compter de 2035, il faudra travailler 43 ans pour bénéficier d'une retraite à taux plein. Alors, certes, on vit plus long-



temps mais l'espérance de vie en bonne santé, elle, baisse (autour de 61-62 ans).

Donc « le travail, c'est la santé », certes, mais « ne rien faire [arrêter de travailler] c'est la conserver ». A ce titre, tout le monde doit pouvoir bénéficier d'une retraite heureuse,

libérée de la dépendance et de la misère. C'est l'exigence que porte la FSU qui propose un scénario bien différent de celui du gouvernement (retraite à 60 ans à 75 %, 37,5 annuités pour tous). Certains nous accuseront de verser dans la science-fiction. Mais vous n'y pensez-pas, vous allez creuser les déficits ! Et le coût du travail est déjà bien assez élevé ! Ah le coût du travail et la compétitivité, le tube préféré du MEDEF, largement relayé par le gouvernement et les médias. Et si on parlait du coût du capital ? Au cours des quarante dernières années, 8% de la richesse nationale a basculé des revenus du travail vers ceux du capital. De l'argent il y en a pour nos retraites, se pose la question de son partage...

La journée du 10 septembre a marqué une première étape dans la mobilisation contre cette réforme. Il faut poursuivre et amplifier la mobilisation car la retraite est l'affaire de tous !

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°68
Septembre 2013

Trimestriel
Le numéro : 0,5 €
Directeur de la publication :
Gauvain End
Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0709 S 06943
ISSN : 1774-0096

SOMMAIRE

- 1....Éditorial
- 2 Le gouvernement à la recherche d'économies pour la Sécu
- 2....Retraites : la bataille des mots
- 3....Rentrée 2013 dans le 1^{er} degré
- 3....Second degré : La rentrée n'est pas à la hauteur des personnels
- 4....Stage de formation syndicale
- 5....ESPE
- 5....Zoom sur un syndicat de la FSU
Le SNASUB-FSU
- 6....La guerre en Syrie vue par les Libanaises
- 6....La réforme pénale c'est quoi ?
- 6....Perspectives pour l'enseignement professionnel
- 7....Modèle autorisation absence

Le gouvernement à la recherche d'économies pour la Sécu

Dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2014, le **gouvernement veut économiser six milliards d'euros pour la protection sociale en 2014**, principalement sur la branche maladie, dont les comptes se sont fortement dégradés en 2013.

Cette dégradation est étroitement liée à la conjoncture économique. **Le régime général est financé par les cotisations sociales** sur les salaires et la CSG (Contribution Sociale Généralisée). Mais la hausse du chômage et le ralentissement de la masse salariale ont privé le régime d'une partie de son financement.

Comme d'habitude, le gouvernement veut trouver de nouvelles recettes (de nouvelles taxes ?) et réduire les dépenses au lieu de prévoir une autre politique de santé et des mesures favorisant le plein emploi.



Sont prévus :

- Des baisses de tarifs de certains médicaments, par exemple les anti-cholestérol, certains dispositifs médicaux (pompes à insuline et certaines prothèses) et développer encore les génériques,
- Des remboursements partiels et/ou complets de certains médicaments,
- Des économies sur les achats hospitaliers, les actes radiologistes et biologistes,
- Des économies sur les transports sanitaires en incitant les malades à utiliser leur véhicule personnel ! (en revenant d'une chimiothérapie, c'est super !!)
- Des hospitalisations à domicile pour réduire au minimum le séjour à l'hôpital ...

Bref, comme d'habitude, des mesures à l'emporte pièce qui auront comme conséquence une augmentation du reste à charge pour le malade, une obligation d'avoir une complémentaire santé qui augmentera ses tarifs... **une inégalité devant la maladie inadmissible au pays des droits de l'homme.**

Françoise Eiden

Retraites : la bataille des mots

« Les retraites sont un marqueur » nous rappellent fort justement Attac et la Fondation Copernic dans leur dernier opus¹.

Il nous faut ajouter à quel point les différentes « réformes » des retraites et leur traitement dans les media sont révélatrices de l'hégémonie intellectuelle du capitalisme financier et de ses laudateurs. Celle-ci permet, par exemple, par le double jeu du glissement sémantique et de détournement de concept, à moindre frais et avec le « consentement » des dépossédés, un « détricotage » minutieux de notre système de retraite par répartition.

Le sort réservé au mode de financement des retraites par les « cotisations sociales » est, à cet égard, éclairant. Au prétexte qu'en comptabilité celles-ci sont traitées en « charges² », la nature de « salaire socialisé » que revêtent ces cotisations est de plus en plus occultée ; ces « charges sociales » venant en outre renchérir le « coût³ du travail⁴ » !

Peut alors intervenir le coup de grâce final. Ces cotisations sociales pour les retraites doivent en outre devenir économiquement performantes : alors qu'elles ne s'accumulent pas pour alimenter pour

chacun ses « droits à retraite » mais sont intégralement et immédiatement versées aux actuels retraités, les allongements successifs de « durée de cotisation⁵ », le système de décote ou de surcote laissent de plus en plus à penser à l'actif cotisant qu'il se trouve dans une logique assurantielle, de « retour sur investissement »

Un beau boulevard pour les retraites par capitalisation !

Isabelle Antoine

¹ « Retraites : l'alternative cachée », COLLECTION "LES NOTES ET DOCUMENTS DE LA FONDATION COPERNIC", septembre 2013 p.68 Éditions Syllepse 5 euro.

² Il est utile ici de rappeler, qu'en comptabilité est une charge « ce qui apparaît l'entreprise »...

³ Qui, en comptabilité, n'est qu'une somme de charges.

⁴ d'où la compensation de l'augmentation de la part patronale des cotisations retraite par une diminution des cotisations familiales, rendant au final l'opération strictement neutre pour le capital

⁵ Qui rendent au final le système totalement illisible et totalement inégalitaire



Rentrée 2013 dans le 1^{er} degré

La « priorité au primaire » affichée par nos gouvernants offre des perspectives qui peuvent paraître séduisantes à certains mais cette rentrée sans réels moyens supplémentaires n'apporte aucune amélioration des conditions de travail des collègues de la région. L'école est exsangue et les quelques créations de postes (40) compensent à peine la poussée démographique. Les classes restent surchargées, les nouveaux dispositifs de rentrée trop peu nombreux (6 postes pour la scolarisation des - de 3 ans, 23 postes pour le + de maîtres que de classes) ou plus contraints qu'ils ne devaient l'être (comme les APC). Déjà beaucoup de ZIL sont en poste sur de longs remplacements et cela n'augure rien de bon pour les mois à venir.

Les chantiers et les consultations à venir (programmes, éducation prioritaire, direction...) ne doivent pas être une charge supplémentaire pour les collègues et du temps doit être libéré pour engager enfin une réflexion avec les enseignants. Le SNUipp-FSU sera d'une vigilance toute particulière dans les discussions qui devront s'ouvrir avec les partenaires territoriaux au sein des écoles sur les nouveaux rythmes et dont les enseignants ne peuvent être tenus éloignés puisqu'ils déterminent leurs missions et leurs conditions de travail.

Le SNUipp-FSU apportera ses idées pour une école plus juste qui permette à tous les élèves de réussir, en refusant l'école du socle, une école libérale à deux vitesses. Il se battra aussi pour défendre les conditions de travail des équipes éducatives, leurs droits syndicaux, leurs statuts, leurs rémunérations, leurs carrières... tout comme il l'a fait et continuera à le faire pour défendre leurs retraites.

Virginie Solunto, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU67
et Anne-Sophie Lambs, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU68



Second degré : La rentrée n'est pas à la hauteur des attentes des personnels

Cette première rentrée préparée et assumée par le gouvernement socialiste a-t-elle tenu les promesses de « refondation » du candidat Hollande ?

Dans le Bas-Rhin, les quelques postes créés dans le second degré n'ont guère compensé la montée des effectifs dans les zones urbaines et périurbaines. Les classes restent très chargées dans plusieurs collèges (Parc à Illkirch, Esplanade, Molsheim, Lauterbourg, Marckolsheim, Souffelweyersheim...) comme en lycée où la « norme » demeure à 35 en 2^{nde}.

**35 ÉLÈVES PAR CLASSES
ET IL MANQUE DES CHAÎSES ...**



La suppression de postes d'AED a dégradé les conditions de travail de la vie scolaire, avec des situations très tendues en collège.

Les conditions d'enseignement des collègues se dégradent en raison de « chaînages » de plus en plus fréquents, avec des emplois du temps peu compatibles, des déplacements longs et fatigants. Les nombreux stagiaires ont été affectés tardivement, ce qui a eu une incidence sur les postes de TZR et les emplois du temps revus en dernière minute dans beaucoup d'établissements. La diminution du nombre de TZR affectera dans les prochaines semaines les possibilités de remplacement dans plusieurs disciplines (allemand, espagnol, lettres, anglais).

Enfin, l'autoritarisme de nos supérieurs hiérarchiques (chefs d'établissement, IPR) se renforce par endroits et ne fait qu'accentuer le « mal-être » de nombreux collègues.

Elisabeth Jacquet, SNES



Stage de Formation Syndicale : « L'Ecole que nous voulons, de la maternelle à l'université, face à la refondation du système scolaire »

La FSU Alsace organise un stage de formation syndicale destiné à toutes et tous, syndiqués de la FSU ou non. Il se déroulera le jeudi 7 novembre de 9h à 17h au Lycée Couffignal à Strasbourg (11 route de la Fédération, Tram A arrêt Couffignal).

Ce stage sera animé par plusieurs intervenants, membres de différents syndicats de la FSU :

- Denis Paget, chercheur à l'Institut de Recherche de la FSU, ancien secrétaire général du SNES-FSU
- Claire Bordachar, secrétaire nationale du SNUipp-FSU, membre du secteur Educatif
- Véronique Ponvert, membre du secrétariat national de la FSU et du secteur animation des stages
- Pascal Maillard, membre du bureau national et secrétaire académique du SNESUP-FSU
- Richard Cabassut, secrétaire-adjoint de la section SNESUP-FSU de l'Université de Strasbourg

Trois thèmes seront traités lors de cette formation par les intervenants puis lors de débats en petits groupes afin de faciliter les prises de parole :

Thème 1 : Quel projet d'Ecole face à la conduite managériale du système scolaire ?
(programmes, pédagogie, évaluation, socle commun, relations école-familles-société, ...)

Thème 2 : Quelle organisation scolaire pour une école plus juste ?
(décentralisation, mise en concurrence et autonomie des établissements, rythmes scolaires, ...)

Thème 3 : La difficulté des métiers de l'éducation : comment les faire évoluer ?

Nous vous rappelons que la formation syndicale est un droit reconnu individuellement à tous les personnels en activité, titulaires ou non. Pour l'obtenir, il faut déposer une demande individuelle de congés (voir modèle ci-dessous) adressée au recteur. Il faut la transmettre par voie hiérarchique au moins un mois avant la date du stage, soit avant le **lundi 7 octobre dernier délai**. Une non-réponse dans les quinze jours vaut acceptation.

.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A renvoyer à la FSU avant le 15 octobre 2013 par mail à fsu67@fsu.fr ou fsu68@fsu.fr)

STAGE : « L'Ecole que nous voulons, de la maternelle à l'université, face à la refondation du système scolaire » du 7 novembre 2013

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Profession :

Lieu d'exercice :

Syndiqué : OUI NON (*rayez la mention inutile*) Si oui quel syndicat (préciser 67 ou 68) :

Je m'inscris aussi au repas organisé sur place : OUI NON (*rayez la mention inutile*)

NB : Les frais de stage des syndiqués (déplacement, repas) sont pris en charge par leur syndicat. Nous demandons aux participants d'organiser, dans la mesure du possible, des covoiturages pour limiter les frais, ou à défaut de prendre le train (dans ce cas, vous devrez fournir à la FSU la photocopie de votre billet de train).

Veuillez trouver un modèle de demande d'autorisation d'absence au dos en page 7 ou sur notre site <http://sd67.fsu.fr> ou vous retrouverez également ce bulletin d'inscription (au format word 97/2003).

ESPE

La rentrée universitaire alsacienne connaît de fortes restrictions budgétaires : gel de postes, réduction des heures d'enseignement, baisse des crédits de recherche et sous-administration des services qui affectent notamment les personnels Biats et qui augmentent les situations de souffrance au travail.

Une nouvelle vague de réformes touche l'enseignement supérieur. La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur ne modifie pas la logique entrepreneuriale de la loi LRU. La refonte des intitulés des diplômes de licence et de master risque de conduire à une réduction de l'offre de formation.

La création des écoles supérieures du professorat et de l'éducation

(ESPE), en remplacement de l' IUFM, s'accompagne d'un déplacement du concours de l'année de M2 au M1, avec le statut de fonctionnaire stagiaire pour les admis au concours. On observe une augmentation des candidats aux masters d'enseignement préparant ce concours (+50 % pour le premier degré, 20 % dans certaines disciplines du second degré), avec de grosses tensions dans les services d'enseignement. Le changement de gouvernance pourrait privilégier une reprise en main de la formation initiale par le Recteur et ses inspecteurs et une augmentation des membres extérieurs du conseil de l'ESPE face aux élus des personnels et des usagers. Enfin la baisse du pouvoir d'achat des enseignants-chercheurs (-14 % depuis 2010) reste d'actualité.



Richard Cabassut, secrétaire adjoint du Snesup-UdS

Zoom sur un syndicat de la FSU : le SNASUB-FSU



Le Syndicat National de l'Administration Scolaire Universitaire et des Bibliothèques.

Un syndicat qui affirme l'importance du rôle des personnels non-enseignants dans le système éducatif.

Le SNASUB-FSU s'adresse aux personnels titulaires, non titulaires et retraités, relevant des catégories A, B et C, exerçant ou ayant exercé au sein des services et établissements de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la jeunesse et des sports appartenant à l'une des filières suivantes : AENES, ITRF, BIBLIOTHEQUES.

Le SNASUB-FSU syndique toutes les catégories de ces filières. Le service public et le bien-être des agents sont mieux assurés par un travail collectif que par la mise en concurrence et l'opposition systématique des individus.

Le SNASUB-FSU, un syndicat unitaire qui regroupe et fédère au sein de la FSU.

Jacky Dietrich, secrétaire académique.

La guerre en Syrie vue des Libanaises

La guerre qui s'éternise en Syrie a des conséquences très néfastes sur les pays qui l'entourent, particulièrement au Liban qui accueille un million de réfugiés pour quatre millions d'habitants, et où elle fait tache d'huile.

Le pays a subi trente ans de guerre civile. Si l'occupation du Sud Liban par Israël a cessé en 2000, celle du Nord Liban a pris fin en 2005, après l'assassinat de Rafic Hariri. Mais les plaies de l'occupation syrienne ne sont toujours pas refermées, bien que depuis le 11 avril 2005 les familles tiennent un sit-in permanent pour obtenir des nouvelles des 600 disparus en Syrie.

Modernes Antigones, les mères, sœurs et épouses libanaises se relaient sur la Place Ryad el Sohl à Beyrouth pour obtenir des nouvelles de leurs proches enlevés en Syrie.

Mais la force fait taire la voix du droit dans le pays.

Elle fait tache d'huile au Proche et Moyen Orient malgré la voix des femmes qui s'élève pour réclamer justice à Beyrouth et contre la guerre à Tripoli où elles manifestent le 21 avril avec leurs concitoyens.

Elisabeth Hamzé

La réforme pénale c'est quoi?



La réforme pénale sera présentée au conseil des ministres le 2 octobre prochain. Elle est aussi nommée loi de lutte contre la récidive. Elle fixe le principe d'individualisation de la peine.

La mesure phare est la contrainte pénale. C'est une peine exécutée en milieu ouvert, et prononcée par le tribunal correctionnel, qui fixe l'ensemble des obligations et interdictions. L'idée est d'individualiser la peine, et de la faire purger dans la société civile pour garantir une meilleure insertion et prévenir la récidive. C'est pourquoi elle ne fait pas référence à la prison comme sanction.

D'autre part, les peines planchers seront supprimées. Elles ont aggravé la récidive, et provoqué une surpopulation carcérale historique.

Enfin, il y aura un examen automatique à 2/3 de peine des détenus, pour une libération anticipée.

Pour le SNEPAP (syndicat national de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire) Agnès Van Luchene

Perspectives pour l'Enseignement Professionnel(EP)

Le secteur de l'EP est le grand oublié de la refondation de l'Ecole.

Le SNUEP-FSU exige l'arrêt de la généralisation des CCF (contrôle en cours de formation) qui ampute le temps de formation et désorganise les enseignements. Il demande le retour à des examens anonymes, ponctuels et terminaux, seuls gages d'égalité entre les candidats.

Nous serons aussi vigilants concernant l'Acte 3 de la décentralisation afin d'éviter le désengagement de l'Etat de l'EP et une régionalisation rampante à terme.

Le SNUEP avec la FSU revendique l'arrêt de la politique d'austérité menée actuellement.



Pascal Thil, SA du SNUEP-FSU

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence à adresser à Mme le Recteur

Congé pour formation syndicale (à reproduire et transmettre par voie hiérarchique)

Nom Prénom :
Statut et fonction :
Lieu d'exercice :

A Madame le Recteur
s/c de M./Mme (nom et qualité de votre supérieur hiérarchique)

J'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 7 novembre 2013 pour participer à un stage de formation syndicale organisé par les sections départementales de la FSU Alsace, conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (alinéa 7) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires.
- à l'article 2 de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat
- à l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 22 mai 1985
- au décret n°886676 du 6 mai 1988 pour la FPH

Ce stage est organisé sous la responsabilité du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation de la FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

A ..., le ...

Signature

*Vous retrouverez ce modèle (au format word 97/2003) sur le site de la FSU 67 :
<http://sd67.fsu.fr>*